



Section de Vaucluse

Compte rendu du C.T.L. du 26 février 2015

Le premier point à l'ordre du jour concerne l'adaptation des horaires d'ouverture au public.

En application de la circulaire du 22 octobre 2014 du Directeur Général, et parce que :

- *les règles des horaires d'ouverture des guichets des services locaux ne correspondent plus nécessairement aux besoins des usagers (sic!!!), aux attentes des agents et à celle des chefs de service*
- *et que notre DDFIP est « obligé de se conformer aux décisions de la DG »,* une enquête a été réalisée par la direction du 28 novembre au 5 janvier auprès des services du département assurant l'accueil du public.

Il ressort des avis exprimés :

- que 85 % des agents sont favorables à une fermeture supplémentaire.....**Bien évidemment, il n'y a plus assez de personnels pour effectuer nos missions !!!**
- qu'une tendance se dégage en faveur d'une ou de deux demi-journées.....**et là, on ne nous en donne pas le détail !!!! Qui, quoi, quand ???**

Verdict :

Fermeture sur une ou deux demi-journées les mardi et jeudi après midi !!

Non.....pas le mercredi comme certains services le souhaitent....*il y a plus d'affluence le mercredi après midi que le mardi ou jeudi après midi.*

Non.....pas le vendredi comme certains services le souhaitent....*il y a les temps partiels, et ce ne serait pas opportun pour assurer un meilleur travail de back-office qui est un des objectifs de cet aménagement des horaires rappelé dans ladite note.*

Pourquoi avoir demandé à chaque service concerné par l'accueil qu'elle était sa préférence puisque notre direction ne tient pas compte des réponses exprimées ?? Une seule question suffisait pour avoir un « oui » majoritaire inéluctable : Etes-vous POUR ou CONTRE la fermeture de votre service les mardi et jeudi après midi ? Nouvelle démonstration du dialogue social !!!

Quand FO pose la question « que fait-on des appels téléphoniques ces 2 demi-journées ? », la réponse est que ces derniers ne sont pas concernés par cette note. Donc, le temps libéré « pour répondre à l'attente des agents » servira à répondre aux besoins des usagers.....au téléphone !

Précisions :

- sauf avis contraires du chef de service, les fermetures existantes sont maintenues,
- pour 4 services (les 3 SPF et le SIE d'Avignon Ouest) les horaires d'ouverture actuels sont maintenus.
- pendant les périodes de campagnes déclaratives, de paiement ou les jours qui suivent les envois en masse d'avis de sommes à payer, les horaires d'ouverture au public pourront cependant être augmentés (période estimée globalement à 40 jours par an). FO demande si un calendrier de ces périodes a été établi en fonction des services ???? Que nenni !!!

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire FO-DGFIP 84 considère :

- que ce choix ne correspond pas à la conception du service public républicain que défend notre syndicat,
- que les restrictions d'horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat aux suppressions et vacances d'emplois qui sont à l'origine de nos maux,
- que ces réductions se font dans la précipitation et dans l'impréparation,
- que l'accueil physique ne sera que reporté sur les autres jours,
- que rien n'a été prévu pour l'accueil téléphonique les jours de fermeture au public.



A l'ordre du jour figurait aussi le budget prévisionnel 2015.

Pas de surprise.....encore en baisse : - 4,2 %, soit 132 000€ en moins.

La première source d'économies sera faite sur certains loyers puisque la Paierie départementale et la trésorerie municipale d'Avignon rejoindront bientôt la cité administrative. Plus de loyers non plus pour le CFP de Pernes les Fontaines..... puisqu'il n'y a plus de CFP à Pernes. Restent d'autres axes : affranchissement, moyens d'impression, frais de poursuites.....

Le nouveau dispositif unifié de gestion des EDR (Equipes Départementales de Renfort) est évoqué.

Affectés au plan national « sans résidence-EDR », les agents seront affectés, au plan local, à la résidence administrative la plus proche de leur domicile. La liste nominative Agent/Résidence Familiale--->Résidence Administrative est donc soumise pour approbation.

L'indemnité de résidence et les frais de déplacements seront calculés d'après leur résidence administrative.

Pour **FO**-DGFIP c'est la résidence familiale qui doit être choisie pour tous les remboursements de frais des EDR.

Applicable normalement à compter du 1^{er} septembre 2015, la Direction nous précise qu'elle sera mise en place au 1^{er} mai 2015.

Le Tagerfip !!!! Que dire que l'on ne sait déjà ???

Nous vous proposons un état des lieux des emplois implantés au 01/01/2012 et 01/01/2015.

	AG FIP	AFIP	AFIPA	IP	CSC	IDIV HC	IDIV CN	A	HUIS- SIERS	B	GEO- METRE	C	AST	TOTAL
2012	1	1	5	12	3	22	19	122	7	312	12	258	10	783
2015	1	0	4	10	5	24	18	118	4	309	10	220	14	738

La Direction nous indique que la campagne des entretiens professionnels de 2014 « s'est bien déroulée » avec 25 refus d'entretien (5A, 9B et 11C), contre 46 en 2013.

Vos représentants **F.O.**-DGFIP 84 :

Mireille COMPAGNAT, Stephan RAUSCH, Catherine LOCRET

